

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 août 2009 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Robert Joly, représentant de Saint-Martin

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert

Huguette Plante, représentante de La Guadeloupe

Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3861-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron

APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

12.2 Roulettes pour conteneurs

12.3 Mise en demeure – Conteneurs

15.1 Règlement St-Martin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3862-09

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 18 JUIN 2009

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 juin 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3863-09

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 15 JUILLET 2009

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale de ce conseil tenue le 15 juillet 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Les autorisations de dépenses en date du 20 août 2009;**
- **Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par ou pour chacune des municipalités membres de la Régie pour les mois de juin et juillet 2009;**
- **Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours des mois de juin et juillet 2009, selon les données fournies par l'entrepreneur.**

RÉSOLUTION NO: 3864-09

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-900420 à #C-900534 inclusivement, de même que les chèques #C-290228 à #C-290327 inclusivement, pour un déboursé total de 645 038.06\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3865-09

COLLECTE DE FEUILLES MORTES ET ARBRES DE NOËL

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2009 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2010 comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3866-09

DIVERSES FOURNITURES 2010

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à des appels d'offres publics et/ou sur invitation pour la fourniture d'essence, de diesel, de matériaux granulaires ainsi que pour la location de machineries avec opérateurs pour l'année 2010. Également, qu'un appel d'offres sur invitation soit lancé dans le but d'échanger le camion Ford F-550, année 2003.

ADOPTÉE

DOSSIER LA GUADELOUPE

Madame Huguette Plante, maire de La Guadeloupe, représente cette municipalité à la table de ce conseil lors de la présente assemblée.

Elle informe les membres présents qu'en date du 13 juillet 2009, le conseil de sa municipalité a adopté sa résolution #2009-07-159, intitulé « DÉSENGAGEMENT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS DE BEAUCE-SUD » et dont copie aurait été transmise à chacune des municipalités membres de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 10 août 2009, la résolution #2009-08-192 intitulée « PROCÉDURE DE DÉSENGAGEMENT DE LA RÉGIE » fut adoptée. Cette résolution mandate les ressources externes de cette municipalité (avocats et experts financiers) afin de les assister dans le processus envisagé. Copie a été remise aux administrateurs de la Régie.

Plusieurs administrateurs présents à cette assemblée interrogent Madame Plante à propos des motifs qui ont incité les élus de cette municipalité à adopter ces résolutions.

Enfin, lors de la présente rencontre, elle dépose à chacun des administrateurs un projet de résolution intitulé « MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE 1998 CRÉANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BEAUCE-SUD ».

RÉSOLUTION NO: 3867-09

DÉTECTEUR DE RADIO ACTIVITÉ

CONSIDÉRANT que depuis le 19 janvier 2009, toute matière admise au lieu d'enfouissement doit faire l'objet d'un contrôle radiologique au moyen d'appareils permettant de déceler la présence de matières radioactives;

CONSIDÉRANT que la Régie est allée en appel d'offres dans ce dossier conjointement avec la MRC de Bellechasse pour la fourniture de deux (2) portails de détection, ainsi que de deux (2) détecteurs portatifs;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes le 23 juillet 2009 et qu'elles se résument comme suit :

**- Gamble Technologie 76 190\$ plus taxes
- Quality NDE..... 91 380\$ plus taxes**

CONSIDÉRANT que ces soumissions sont conformes selon l'analyse qu'en a fait Monsieur Christian Noël de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que les bases et accessoires nécessaires à l'installation de ce portail sont estimés à 6 000.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil achète de Gamble Technologie un portail de détection, ainsi qu'un détecteur portatif au prix soumis de 38 095.00\$ plus taxes;

QUE la Régie n'achète pas de garantie optionnelle proposée en option;

QUE cette dépense soit défrayée à même les argents placés à cette fin dans le fonds réserve immobilisations futures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3868-09

CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT que dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie, adoptée par la résolution #3778-09 de ce conseil en date du 22 janvier 2009, il est possible pour un employé d'obtenir un congé sans solde;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Fortier, journalier affecté principalement à la déchetterie a adressé en date du 27 juillet 2009 une demande de congé sans solde pour une période d'environ trente (30) jours à partir du 15 mars 2010;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fortier a omis de mentionner dans sa demande les motifs de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'on sait que Monsieur Fortier possède deux (2) érablières;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL UNANIMEMENT RÉSOLU

De demander à Monsieur Fortier de déposer une nouvelle demande en spécifiant la raison;

De soumettre la demande de Monsieur Fortier au comité formé par la résolution #3825-09.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3869-09

DEMANDE DE PAIEMENT À LADAR INC.

CONSIDÉRANT que la Régie a signé avec Ladar Inc. un contrat pour la fourniture de conteneurs de récupération;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un système de vérification du produit fourni et livré selon les clauses techniques;

CONSIDÉRANT que les modalités de paiement sont établies selon l'article 3.2 des clauses administratives;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement 26 conteneurs d'une capacité de 2 verges cubes de livrés dans la cour des garages municipaux de Saint-Côme-Linière et de Saint-Gédéon de Beauce et que Ladar Inc. en réclame le paiement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
DISSIDENTE Madame Huguette Plante
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le paiement de ces vingt-six (26) conteneurs soit effectué selon les modalités établies au devis après avoir été approuvé conforme par la Régie et livré aux usagés par l'entrepreneur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3870-09

MANDAT AU PROCUREUR DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 août 2009, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adressé à Services Sanitaires Denis Fortin Inc., une lettre à l'effet de se coordonner avec Ladar Inc. afin de remplacer les conteneurs qu'elle loue de son entreprise par ceux qu'elle a achetés de Ladar Inc.;

CONSIDÉRANT que Me Francis Corriveau, avocat chez Paradis, Dionne a répondu pour son client Services Sanitaires Denis Fortier Inc. le 20 août 2009;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
DISSIDENTE Madame Huguette Plante
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce dossier soit référé à Me Pierre Laurin, avocat et procureur de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3871-09

ROULETTES SUR CONTENEUR

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud est allée en appel d'offres pour la fourniture de conteneurs pour la récupération;

CONSIDÉRANT que certains conteneurs doivent être muni de roulettes;

CONSIDÉRANT que Ladar Inc., compagnie ayant obtenu le contrat de fabrication des conteneurs de la part de la Régie, demande 175.00\$ plus taxes par conteneur pour fournir et installer 04 roulettes;

CONSIDÉRANT que la Régie estime à 21 le nombre de conteneurs qui nécessite cette installation pour une dépense estimée à 3 675.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Breton
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Ladar Inc. au montant de 3 675.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3872-09

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière de la Régie prévue en septembre 2009 soit tenue le 24 septembre au lieu du 17.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3873-09

DEMANDE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE RÉGION THETFORD

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Cyr, directeur général de la Régie Intermunicipale de la Région de Thetford a adressé par courriel à Monsieur Claude Plourde de la MRC Nouvelle Beauce et à Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en date du 12 août 2009, une demande de proposition à recevoir d'ici le 17 septembre 2009, à l'effet que cette Régie puisse acheminer à notre lieu d'enfouissement technique environ 35 000 tonnes métriques annuellement de matières résiduelles, et ce, pour une période minimale de 03 ans avec option pour une entente à long terme;

CONSIDÉRANT que depuis la réception de cette lettre, les parties ont été informées de la possibilité de signer des ententes à court terme avec la Régie Intermunicipale opérant le lieu d'enfouissement technique de St-Étienne des Grès;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a des contraintes à respecter, et ce, en vertu de l'entente signée le 17 février 1999 pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit informé la Régie Intermunicipale de la Région de Thetford que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-sud ne pourra pas donner suite à sa demande.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Copie d'une lettre adressée à Monsieur David Maurice du MDDEP en réponse à sa lettre datée du 30 mars 2009.
- Compte rendu d'une rencontre d'information tenue à l'Hôtel de Ville de Saint-Georges le 15 juillet 2009, concernant d'importants travaux à réaliser au lieu d'enfouissement en 2009 – 2010.
- Article paru dans la Revue Vecteur Environnement en mai 2004 relativement à la gestion des feuilles mortes et des herbes (gazon).

RÉSOLUTION NO: 3874-09

REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Breton
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Madame Christine Caron représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3875-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21h04.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE